

JUILLET 2020

**La Directrice
aux
Parents d'élèves**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les documents concernant la prochaine rentrée scolaire à l'École St Joseph.

- 1. Circulaire de rentrée**
- 2. Fournitures**
- 3. Droit à l'image - autorisation de diffusion - autorisation de sortie (à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée)**
- 4. Imprimé assurance scolaire**

A partir du LUNDI 24 AOUT, je me tiendrai à votre disposition pour ceux qui le souhaiteraient (prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'École St Joseph au 05 65 73 30 40).

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous rencontrer, je vous prie de recevoir, **Madame, Monsieur**, mes salutations distinguées.

Véronique BESSODES

RENTREE SCOLAIRE 2020– 2021

MARDI 1er SEPTEMBRE 2020

08h30 - 09h30 → *Toutes les classes*

◆ Horaires des journées de classe :

08 h 30 → 11 h 30 }
13 h 30 → 16 h 30 } LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

Désormais la porte de l'école sera fermée à 8h45. En cas de retard, passez par l'accueil du collège et les cours extérieures.

◆ Accueil des élèves :

L'accueil et la sortie des élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire se feront rue Grandet. Si ce n'est pas la personne habituelle qui prend l'enfant en charge, il faut en aviser l'enseignant ou le personnel de service présent. Les élèves qui rentrent à pied chez eux devront apporter une autorisation de leurs parents. Aucune autorisation ne sera accordée aux enfants pour attendre sur le trottoir devant l'école. Toutefois, les aînés collégiens ou lycéens pourront récupérer leur frère ou sœur et attendre sur l'esplanade prévue à cet effet devant l'entrée de l'établissement (1 rue Sarrus) avec autorisation écrite.

Tous les autres attendront leur famille à l'intérieur de l'école, sur la cour.

Les tickets de cantine seront vendus à l'accueil de l'Ecole Maternelle et Primaire avant 8h30.

◆ Absences :

Elles doivent être signalées sans retard

- avant 9 h pour les absences du matin
- avant 14 h pour celles de l'après-midi.

◆ Garderies gratuites :

- 07H30 A 08H30
- 11H30 A 13H30
- 16H30 À 19H15
- 17H00 À 18H00 : études surveillées pour les CP, CE1, CE2, CM1, CM2. Pour que ce temps d'étude soit un temps de travail efficace, il vous est demandé d'attendre 17h45 pour récupérer votre enfant.

◆ Cantine : Prix du repas 4,20 €

Les élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire prendront leur repas au self dans les locaux de St Joseph.

◆ Répartition des classes:

- TPS – PS : Mme ESPINACO Gaëlle
- MS : Mme ALARY-NDEYE Florence
- GS : Mme NEGRIE Hélène
- CP : Mme VERGELY Guylaine
- CE1 : Mme ICHES Bérengère
- CE1-CE2 : Mme DUNEZ Sandrine
- CE2 : Mme BOUTONNET Pascale
- CM1 A : M. AUSTRUY Fabien
- CM1 - CM2 : Mme GARCIA Delphine
- CM2 A : Mme ANDRIEU Elisabeth
- CM2 B : M. BOULOC Jacques
- ULIS ECOLE : Mme GRASSI Céline
- Regroupement adaptation : M. FERNANDEZ Jean-François

◆ Calendrier scolaire : **RENTREE SCOLAIRE : MARDI 1ER SEPTEMBRE 2020**

- VACANCES DE TOUSSAINT	:	<i>du vendredi 16 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020</i>
- VACANCES DE NOËL	:	<i>du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021</i>
- VACANCES D'HIVER	:	<i>du vendredi 12 février 2021 au lundi 1^{er} mars 2021</i>
- VACANCES DE PRINTEMPS	:	<i>du vendredi 16 avril 2021 au lundi 3 mai 2021</i>
- SORTIE	:	Mardi 6 Juillet 2021

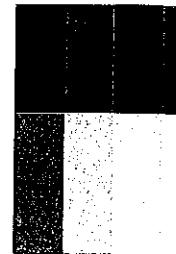
Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021

Je vous souhaite, à vous les enfants, de bonnes vacances et une très bonne année scolaire.

Et vous parents, soyez assurés du dévouement et de la disponibilité de l'équipe éducative auprès de vos enfants.

La Directrice,

Véronique BESSODES



DROIT A L'IMAGE, AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE SORTIES SCOLAIRES 2020-2021

NOM (élève) Prénom

NOM (parents) Prénom

Adresse
.....
.....

Tél. domicile :

N° portable mère

N° portable père

DROIT à L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Les élèves sont photographiés individuellement et collectivement à la rentrée et en situation scolaire durant l'année.

Seules les photographies des groupes classes ou d'élèves en situation scolaire pourront être utilisées :

- pour une publication de l'établissement et du réseau lasallien
- sur le site de l'établissement.

Pour toute opposition à la prise photographique d'un élève les parents adresseront un courrier au chef d'établissement dès le début de l'année scolaire.

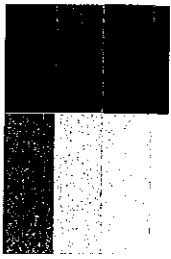
AUTORISATION DE SORTIE

- autorise** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école
- n'autorise pas** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance des autorisations ci-dessus, adhérons et nous engageons à les respecter.

A, le

*Signature des responsables légaux
précédée de la mention "Lu et approuvé"*



ASSURANCE SCOLAIRE 2020-2021

FICHE A REMETTRE A L'ENSEIGNANT AVANT LE 07.09.2020

Nom :Prénom :

Classe :

NE RIEN VERSER : LE MONTANT SERA PORTE SUR LA FACTURE DU 1ER TRIMESTRE.

Veillez nous indiquer **OBLIGATOIREMENT** la formule que vous choisirez en cochant la case correspondante.

Dans le cas de **NON-REPONSE**, l'assurance scolaire sera retenue d'office et facturée.

- Je prends l'assurance scolaire 7.60 € par an, 24h/24h, toute l'année, CONTRAT GENERALI FRANCE ASSURANCE N° 12 290 100 (imprimé joint – MERCI DE LE CONSERVER)

ou

- Je ne prends pas l'assurance scolaire et je fournis **IMPERATIVEMENT** une attestation de mon assureur indiquant que mon enfant est bien assuré en Responsabilité Civile et Individuelle Accidents Corporels.

En cas d'accident...

Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :

- **Dommage corporel** : un certificat médical de première constatation.
- **Dentaire** : un devis précisant le montant de la reconstitution prothétique au coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
- **Agression-racket/voix** des effets scolaires : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
- **Bris de lunettes** : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.

Les Assurances F.E.C. accusent réception de la déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.

Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doivent être présentées à la Sécurité Sociale (ou à d'autres caisses...) ainsi qu'à votre mutuelle.

Après remboursement par ces organismes, envoyer les décomptes aux Assurances F.E.C. qui procéderont au paiement des sommes prévues.

Tél. : 03 87 50 52 05 - Fax : 03 87 56 16 73 - www.assurances-fec.org

Société de courtage d'assurances : O.M.A. Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 Euros - RCS METZ - SIREN 249 689 297
Garantie financière et assurances de responsabilités civiles professionnelles, Art. L530-1 à L530-2 du Code des Assurances
Immatriculation ORIAS n° 07 001 654 (www.orias.fr) - Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution
4 Place de Budaörs CS 92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr)

Service de réclamation : OMA Service Réclamation 21 rue Lothaire BP 80820 - 57013 METZ Cedex 1 - reclamation@oma.fr - Fax 03 87 56 16 73
Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants :

La Médiation de l'Assurance - Pole CSCA - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou le médiateur@mediation-assurance.org

GENERALI Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 70 310 825 euros
Entreprise régie par le Code des Assurances - S22 462 663 RCS Paris, Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 PARIS.
Société appartenant au Groupe Generali. Immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Service Sinistre
Tél. : 03 87 50 48 26
Fax : 03 87 56 16 73
www.assurances-fec.org

Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.

Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.

Pour clôturer le dossier, il sera demandé dans certains cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.



Prescription : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L 114-1 et L 114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

Tél. : 03 87 50 52 05 - Fax : 03 87 56 16 73 - www.assurances-fec.org

Société de courtage d'assurances : O.M.A. Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 Euros - RCS METZ - SIREN 249 689 297
Garantie financière et assurances de responsabilités civiles professionnelles, Art. L530-1 à L530-2 du Code des Assurances
Immatriculation ORIAS n° 07 001 654 (www.orias.fr) - Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution
4 Place de Budaörs CS 92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr)

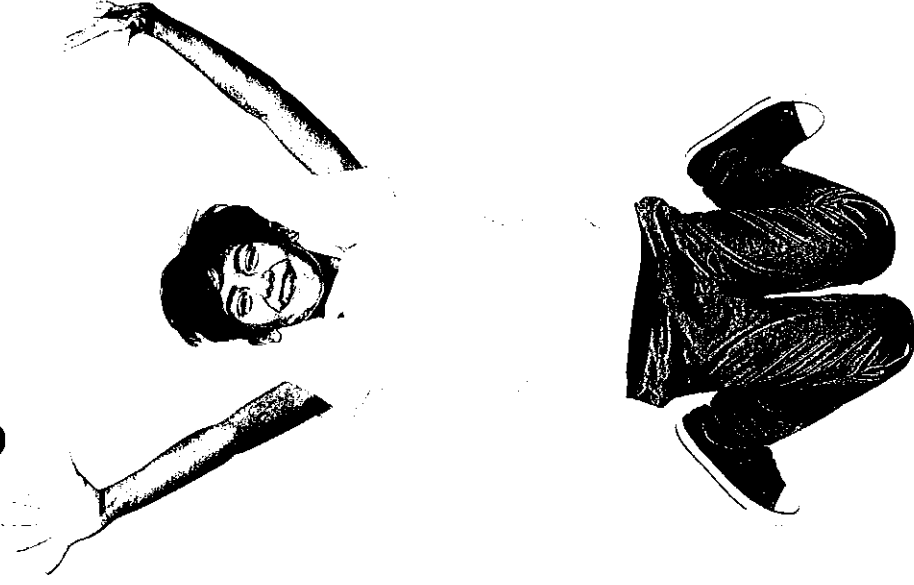
Service de réclamation : OMA Service Réclamation 21 rue Lothaire BP 80820 - 57013 METZ Cedex 1 - reclamation@oma.fr - Fax 03 87 56 16 73
Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants :

La Médiation de l'Assurance - Pole CSCA - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou le médiateur@mediation-assurance.org

GENERALI Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 70 310 825 euros
Entreprise régie par le Code des Assurances - S22 462 663 RCS Paris, Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 PARIS.
Société appartenant au Groupe Generali. Immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Année Scolaire 2020•2021

Protégez vos enfants



ASSURANCES F.E.C.
www.assurances-fec.org

La Formule Harmonie



Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

Les activités garanties

Les activités scolaires...
Les trajets...
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

Ce qui n'est pas garanti (exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, hobbie, ski, escalade avec moyens artificiels ou en cordées (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur, Usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm³. Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées. La participation à une rixe (sauf cas légitime défense), Le suicide ou tentative.

Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E.,
Dans le reste du monde lors de séjours intérieurs à 6 mois.

Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit une garantie auprès d'EUROP ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages collectifs organisés par l'établissement.
Ceite convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Famille...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



Garanties & Capitaux

Décès	5 000 €
Capital de	
Invalidité	
jusqu'à 32% d'incapacité	% de (*)
de 33% à 89% d'incapacité	% de
supérieure ou égale à 90% d'incapacité	% de
(*) Franchise relative de 6%	

Frais Médicaux	
Pharmacologiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire	FRAIS RÉELS (maxi 4 fois la norme S.S.)

Frais Chambre particulière	35 €/jour (franchise 5 jours)
En cas d'hospitalisation (max. 365 jours)	

Frais Médicaux prescrits	200 €
Mais non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire	

Frais Dentaire	350 €
Par dent ou prothèse dentaire usée	

Frais d'Optique	300 €
Lunettes de vue ou lentilles	

Forfait Appareil	500 €
Appareil d'orthodontie ou auditif (1 forfait par année scolaire)	

Frais de Vol/Bris des instruments de musique	800 €
pendant les cours - 1 fois par année scolaire Franchise de 30 €	

Nota

Ce document n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un extrait du contrat GENERALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100, auquel il convient de se reporter et disponible auprès de l'établissement.



Frais de Recherche et de transport	8 000 €
Pour transports dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale	

Frais de Prothèse	500 €
Inclus location cannes engins et béquilles	

Aide ou Transport Pédagogique	450 € par mois
A partir du 3 ^{ème} jour d'incapacité avec un minimum de 6 mois	

Frais de Scolarité	800 €
Suite à une incapacité supérieure à 90 jours	

Suivi Psychologique	800 €
De l'élève suite à un arrêt ou sinistre traumatisant	

Racket - Agression	100 €
Dans l'établissement ou au cours du trajet domicile/établissement, après dépôt de plainte auprès des autorités	

Vol du cartable et des effets scolaires	70 €
Après dépôt de plainte auprès des autorités - 1 fois par année scolaire	

Dommages aux Biens du Maître de Stage	10 000 €
Franchise de 7 €	

E-REPUTATION des élèves	250 €
1 fois par année scolaire et par élève	

Année Scolaire 2020/2021 / Bulletin de souscription

à compléter par la famille et à remettre à l'établissement

OUI la désire souscrire à l'assurance scolaire et extra-scolaire, conformément aux conditions du contrat GENERALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100 souscrit par l'établissement, auprès des Assurances FEC

Cotisation annuelle (*) 7,60 €

(*) port (hors de France) des chèques

Nom de l'élève à assurer :

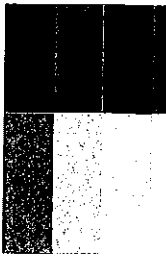
Classe :

C.P. Ville :

Formule : Harmonie

Cachet de l'établissement obligatoire

Signature d'un parent ou du représentant légal



TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

◆ **1^{ER} ENFANT : PAR MOIS, SUR 10 MOIS**

— CONTRIBUTION DES FAMILLES ⁽¹⁾ : 50,00 €

Une réduction de la contribution des familles de 10,00 % est accordée pour le 2ème enfant, de 25 % pour le 3ème enfant et de 50 % pour le 4^{ème}. Gratuité de la contribution des familles à partir du 5ème enfant.

(1) Cette contribution familiale permet : "le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments." Elle concerne également les supports pédagogiques, la correspondance, l'infirmierie, la cotisation UGSEL, l'encadrement et les services éducatifs proposés à votre enfant, la responsabilité civile...

☑ **TICKET REPAS : 4,20 €** (à acheter à l'accueil de l'Ecole maternelle)

➤ **1/2 PENSION, 4 REPAS PAR SEMAINE : 56,00 € par mois pendant 10 mois**

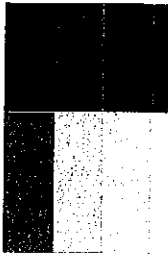
1 - FRAIS COMPLEMENTAIRES :

- Assurance scolaire en option : **7,60 €**
- Adhésion A.P.E.L. : **22,50 €**
- Fichiers, livres de lecture, agendas, fournitures..., variables suivant les classes

2 - MODALITE DE PAIEMENTS : Deux formules vous sont proposées :

- **PAR TRIMESTRE : Chèque Bancaire.**
- **PAR MOIS :** Prélèvement automatique sur **10 mois d'octobre à juillet** (reconduit sans avis de votre part pour les familles qui l'ont demandé l'année précédente et pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement).

ou **chèque bancaire.**



FOURNITURES SCOLAIRES 2020-2021

CLASSE DE SECTION DES MOYENS

- 1 gomme blanche
 - 1 chiffon d'ardoise
 - 3 gros feutres ardoise
- } Dans une trousse. Marqués au nom de l'enfant
- 1 ardoise blanche effaçable à bords plastique souple (marquée aux nom et prénom de l'enfant)
 - 1 chemise cartonnée avec rabats marquées au nom de l'enfant au feutre noir, à l'intérieur
 - 1 porte-vues (60 vues avec pochettes solides), marqué au nom de l'enfant
 - 2 lots de 10 paquets de mouchoirs à jeter
 - 2 boîtes rectangulaires de 80 lingettes épaisses
 - 1 gourde nominative
 - 1 ramette de papier blanc 80 gr
 - 3 gros tubes de colle
 - 1 boîte ou 1 étui de 12 crayons de couleurs, triangulaires, ergonomiques, gros diamètre

Les autres fournitures vous seront facturées.